

**DECISION  
SUR LA REFORME DES NATIONS UNIES**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport du Président du Mécanisme de suivi élargi sur la réforme des Nations Unies ;
2. **AFFIRME** la détermination de l'Afrique à corriger l'injustice historique qui se traduit par le fait que le continent est la seule région du monde qui ne dispose pas de siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies ;
3. **DECIDE** que la résolution présentée à l'Assemblée générale des Nations unies soit maintenue et **INVITE** tous les Etats membres à l'appuyer ;
4. **RENOUVELLE** le mandat du Comité des dix chefs d'Etat et de gouvernement et du Mécanisme de suivi élargi afin qu'ils poursuivent les consultations visant à promouvoir et à appuyer la position africaine commune, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la résolution de Syrte sur la réforme des Nations unies, y compris la réforme du Conseil de sécurité ;
5. **ENCOURAGE** les Etats membres à appuyer ce processus ;
6. **DEMANDE** au Comité des dix de soumettre un rapport intérimaire sur la question à la prochaine session ordinaire de la Conférence, en juillet 2006.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Assembly Collection

---

2006

# Decision on UN reform

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/871>

*Downloaded from African Union Common Repository*